



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 21 - 2019 - Séance du 30 septembre 2019 - Orale

Clos-Béguin - Assainissement d'une partie des canalisations d'eaux claires et eaux usées

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Lors des travaux préparatoires en vue de la création d'un local de rangement et de WC publics (préavis municipal n° 9-2019), il est apparu que les canalisations étaient en mauvais état et qu'il était impossible de se brancher simplement sur les installations existantes.


La réalisation du radier permettant d'accueillir la structure des modules devant se réaliser durant les vacances scolaires, nous avons engagé ces travaux d'assainissement des conduites EC - EU dès que possible. Un relevé précis a pu ensuite être effectué par le bureau technique communal.

Tant le budget annuel que le préavis 02-2019 concernant l'entretien des bâtiments période 2019-2021 n'ont pas englobé ce genre d'intervention, car il était impossible de prévoir que ces canalisations étaient défectueuses et devaient être changées avant de le constater lors des fouilles. D'autre part, la pente des canalisations anciennes était insuffisante.

Un devis estimatif des travaux comprenant la main d'œuvre et le matériel se monte à un peu moins de CHF 40'000.- et sera porté à charge de l'entretien des bâtiments, réseau d'eau potable excepté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay



Le secrétaire
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 19 août 2019
M. Gérald Gygli, Municipal délégué

Bureau du Conseil communal (si communication orale)